

ART. 2

N° CE70

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2025

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ ET JUSTE DE L'AGRIVOLTAÏSME - (N° 962)

AMENDEMENT

N ° CE70

présenté par
M. Potier et Mme Thomin

ARTICLE 2

Retiré avant publication.